

Auteur : République de l'Irak

Commission : Affaires Politiques Internationales

Question : La Communauté internationale face à l'ébauche d'un état sunnite au Moyen-Orient.

Face à l'émergence de "l'État Islamique", état autoproclamé et non légitime, l'Irak est formellement disposé à lutter afin de limiter voire d'éliminer le pouvoir djihadiste dont l'expansion ne cesse de croître.

Au cours des dernières années, "l'État Islamique" a accru sa présence dans certains pays du monde et tout particulièrement dans les pays arabes. Les divers attentats perpétrés à cette époque sont une véritable preuve de l'expansion d'un état sunnite., de même que l'accroissement de la violence au sein de la société ou les déplacements massifs de réfugiés. L'Irak a conscience de l'urgence de la situation et nous sommes disposés à soutenir les sanctions décidées par l'ONU afin de résoudre ce problème ou du moins, d'en limiter les dommages.

On doit insister sur le fait que l'Irak est directement confronté à ce problème d'expansion. Il met en danger notre pouvoir financier et menace la richesse de notre pays. Les pertes de vies humaines (civiles et militaires) sont aussi un problème d'une extrême gravité.

Afin de contrecarrer l'expansion de cet "état", une coalition a émergé avec le soutien de pays tels que la France, les Etats-Unis, la Russie et Le Royaume-Uni.

Notre pays souhaite renforcer cette coalition en y intégrant tous les pays victimes des malversations de cet "état". Cette forte coalition permettra l'envoi de troupes terrestres destinées à agir directement contre "l'État Islamique" afin d'éviter des dommages tels que ceux qui se sont produits en France ou à l'ambassade d'Espagne à Kaboul.

Il faut prendre conscience que l'État Islamique n'agit pas seul et qu'il reçoit une aide financière issue de la vente de pétrole, d'armes ou de coton de la part de pays comme la Turquie. C'est pourquoi, afin de pouvoir limiter l'aide qu'apportent les pays à l'état sunnite, il est absolument nécessaire que nous mettions en place un système de sanctions directes.